

L'Association Internationale DES Clubs Lions

CHARTRE

A Tous Ceux Qui Par Les Présentes Verront :
FÉLICITATION

Nous affirmons que L'Association Internationale des Clubs Lions a reconnu, et par les présentes reconnaît que les Membres dont les noms sont inscrits ci-dessous, et tous les membres régulièrement élus et leurs successeurs. La présente Charte constitue ce groupe de membres un Club Local, sous les noms et titres de

LE CLUB LIONS de
Érechemin

localisé à ^{ST. ROMUALD} ÉRECHEMIN avec tous les droits et privilèges accordés aux membres L'Association Internationale des Clubs Lions, selon les règles et les règlements de la Constitution et les statuts de l'Association Internationale présentement en force et ceux éventuellement amendés.

Cette Charte devra être en vigueur et prendre effet le jour et la date ci-après stipulés et aussi longtemps que les Membres du Club Local se conformeront aux Lois et aux Statuts de l'Association Internationale : Faute de quoi cette Charte sera révoquée.

En foi de Quoi, L'Association Internationale des Clubs Lions a autorisé son Président et son Secrétaire à apposer leur signature et le sceau de l'Association ce 7^{ème} jour de Décembre l'année 1965



John H. Coyne SECRETARE *Dr. Walter H. Campbell* PRÉSIDENT

Membres Fondateurs

Marc N. Bisson
P. Henri Blais
Gilles Cantin
J. Louis Chassat
Romain Choquette
Richard Collette
Roland Daigle
Jacques Doucet
Marcel Duane
P. Emile Dabé
Philippe Gillon
Nicholas Hlavak

Albert Lambert
Jean-Paul Laplante
Michel Laplante
Bertrand Larivière
Jean-Marie Larue
Bernard Lusselle
Jacques Lemieux
René Lemieux
H. Eugène Litourneau
René Mathieu
Klonei Mitchell
Maxime Morin

Klonei Noël
Clermont Olivier
Jean-Paul Plante
Mille Racine
C. E. Robitaille
Alexandre St-Hilaire
Yves St-Hilaire
Charles St-Hilaire
Richard Slater
Fernand Tremblay
Marc Tremblay
Brigitte Trudelle